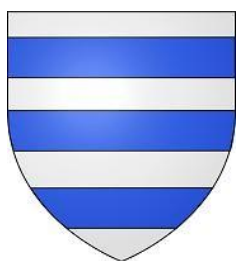


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CANTON DE CHATEAUVILLAIN

COMMUNE DE ORGES



PROCES-VERBAL DE SEANCE
ORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 JUIN 2026

19h00

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN

Absence : Mme Emmanuelle BEDEE (a donné pouvoir à Monsieur Clause Cousin)

Secrétaire de séance : Mme Céline BÉGARD

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Orges se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire.

19h00 – Ouverture de la séance

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Céline Bégard est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

[Arrivée de Monsieur Claude COUSIN à 19h02]

APPROBATION DU PV DU 30 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Yves VEYRIER demande à ce qu'on modifie le paragraphe en page 2 relatif à l'analyse comparative de la situation financière de la commune.

Le paragraphe initialement rédigé comme suit :

« Plusieurs comparatifs sont énoncés avec les communes avoisinantes. La situation met en évidence une commune davantage endettée que la moyenne, mais disposant en contrepartie d'une capacité d'épargne supérieure, ce qui traduit une gestion financière globalement équilibrée. »

est remplacé par la rédaction suivante :

« Plusieurs comparatifs sont énoncés avec les communes avoisinantes. La situation met en évidence une commune davantage endettée que la moyenne, mais du même ordre ou moindre que celles des communes ayant réalisé des investissements (micro-crèche, assainissement, voirie...), et disposant en contrepartie d'une capacité d'épargne supérieure, ce qui traduit une gestion financière globalement équilibrée. »

Concernant le point relatif aux travaux 2026 et aux demandes de subventions, Monsieur Claude COUSIN indique qu'il n'avait pas compris, lors de la séance précédente, que le vote portait notamment sur le projet de remplacement des compteurs d'eau par des compteurs connectés.

Il lui est précisé que les devis présentés en séance l'avaient été à titre indicatif afin de permettre l'estimation financière des opérations dans le cadre des demandes de subventions. Le vote du Conseil municipal portait uniquement sur le principe des projets et sur les demandes de subventions afférentes, et non sur le choix des entreprises appelées à réaliser les travaux.

Il est rappelé qu'une consultation des entreprises et une délibération spécifique relative au choix des prestataires interviendront ultérieurement.

Monsieur Claude COUSIN indique qu'il est favorable au projet de compteurs connectés mais qu'il est opposé à la validation du devis présenté en séance, estimant que plusieurs devis devraient être sollicités pour chacun des travaux envisagés afin de permettre une comparaison des offres.

Après prise en compte de cette modification et apport de ces précisions, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal et est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délégation accordée par le Conseil municipal, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- Réception d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé 6 rue de la Voinchère. La commune n'a pas exercé son droit de préemption.
- Délivrance d'un permis de construire pour un projet situé 25 rue de la Forge.
- Signature d'un devis pour assurer le remplacement de l'employé communal durant sa période de congés annuels. La prestation est prévue à raison de deux jours par semaine pendant trois semaines.
 - o Bastian Paysage : 1 500 € HT/TTC

Il est rappelé que les années précédentes, la commune recrutait un emploi saisonnier durant la période estivale pour une durée d'environ deux mois, représentant un coût d'environ 3 000 € pour la collectivité.

Monsieur le Maire indique que la solution retenue cette année constitue un compromis permettant d'assurer la continuité des missions nécessaires pendant l'absence de l'agent communal tout en limitant les dépenses de la commune. Cette organisation fait notamment suite aux observations formulées lors de précédentes séances du Conseil municipal quant au coût du recours à un emploi saisonnier et à la possibilité d'étudier des solutions alternatives.

AVENANT N° 3 A LA REGIE DE RECETTES

Les membres de la commission « Cadre de vie » ont évoqué la possibilité d'organiser, sous l'égide de la commune, une manifestation le 14 juillet comprenant des animations et un repas.

Dans ce cadre, il a été proposé à l'ASPO d'assurer la tenue de la buvette et l'organisation du jeu de quilles. Il est précisé que, la réunion de l'association se tenant concomitamment au Conseil municipal, la réponse de celle-ci reste à confirmer à ce jour.

Un tour de table est effectué afin de recenser les disponibilités des élus.

Sont d'ores et déjà indiqués absents : Monsieur Noël BOURG, Monsieur Claude COUSIN, et Monsieur Boris TOURNEBISE. Monsieur Sébastien SAPIN précise ne pas être en mesure de confirmer sa présence à ce stade.

Concernant la restauration, plusieurs devis ont été sollicités auprès de traiteurs, notamment l'Europe (Bricon) et le traiteur Bailly ; un troisième devis auprès de l'Intermarché est en attente de

réception.

Pour l'instant les tarifs seraient compris entre 12 € et 19 € ; auquel viendrait s'ajouter les boissons et la viande à barbecue dont une partie serait prise en charge par la Commune.

Il est proposé, dans un souci de simplicité d'organisation, de ne pas différencier les tarifs entre habitants de la commune et participants extérieurs. Un tarif réduit pour les enfants serait toutefois envisagé, avec une adaptation du menu.

Afin de permettre l'encaissement des recettes liées à cette manifestation et aux éventuels événements communaux à venir, il est rappelé la nécessité de disposer d'une régie de recettes adaptée.

Il est donc proposé de procéder à un avenant n°3 à la régie de recettes afin d'en élargir le périmètre aux manifestations organisées par la commune, notamment les événements festifs tels que le 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant n°3 à la régie de recettes à l'unanimité.

Des échanges ont lieu concernant la fixation du tarif du repas organisé dans le cadre de la manifestation du 14 juillet, afin de permettre la réalisation et la diffusion des supports de communication.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants : 10 € par adulte et 5 € par enfant, le reste du coût étant pris en charge par la commune.

Il est procédé à un vote : 9 voix pour et 2 abstentions.

Il est toutefois à rappeler que ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal, aucune délibération ne peut valablement être adoptée à ce stade, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il conviendra que ce point soit inscrit et soumis à délibération lors de la prochaine séance du Conseil municipal avant le 14/07/2026.

CONVENTION POUR LA BRIGADE DE LA CC3F

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention relative à l'intervention de la Brigade de la CC3F.

Il est précisé que ce document a été transmis aux élus en amont de la séance, en annexe de la convocation, à titre de document de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention relative à la Brigade de la CC3F à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à la signer.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Yves VEYRIER, conseiller municipal délégué aux relations avec les associations, indique avoir rencontré l'ensemble des associations bénéficiant de subventions communales afin de faire le point sur leurs demandes pour l'année en cours.

Il présente les propositions suivantes :

- **ASLD** : demande de renouvellement de la subvention comprenant 800 € au titre du fonctionnement de l'association et 600 € supplémentaires pour l'entretien du circuit du Muguet, soit un total de 1 400 € ;
- **ASPO** : aucune demande chiffrée n'a été transmise ; il est rappelé qu'une subvention de 1 200 € avait été attribuée l'année précédente ;
- **Bibliothèque** : demande de 500 € (400 € l'année précédente) ;
- **Souvenir Français** : attribution proposée de 50 € comme l'année précédente ;
- **Association des donneurs d'organes** : attribution proposée de 150 € comme l'année précédente, la commune étant partenaire de cette association depuis 2024.

Monsieur Claude COUSIN propose de doubler le montant des subventions attribuées aux associations locales, afin de renforcer l'attractivité communale et de soutenir davantage les activités proposées.

Il est rappelé que les montants proposés correspondent aux demandes formulées par les associations elles-mêmes. Il est également précisé que les associations bénéficient, en complément des subventions financières, d'avantages en nature significatifs, notamment la mise à disposition de la salle des fêtes une fois par an (et par section pour l'ASLD), ainsi que l'accès gratuit à différentes salles communales (salle des associations, salle des aînés, bibliothèque, salle de fitness, etc.).

La commune prend par ailleurs en charge les charges courantes liées à ces locaux, à savoir le chauffage, l'électricité et l'eau, ainsi que l'entretien et la maintenance des bâtiments.

Il est enfin rappelé qu'un projet de rénovation globale des salles communales est actuellement à l'étude et bénéficierait directement aux associations et à leurs adhérents.

Monsieur Claude COUSIN s'interroge sur l'existence de conventions encadrant les relations entre la commune et les associations, notamment au regard des différents avantages en nature accordés.

Il est précisé qu'une convention de mise à disposition existe déjà avec l'ASLD, signée le 27/09/2017.

Il est indiqué qu'il conviendra de mettre en place des conventions similaires pour les autres associations bénéficiant de mises à disposition de locaux et d'avantages en nature, afin d'harmoniser et de sécuriser le cadre juridique de ces relations.

Après ces échanges, le Maire maintient et soumet au vote les montants de subventions tels qu'initialement proposés.

Le Conseil Municipal vote POUR à 9 voix, et 2 abstentions (Claude COUSIN et Emmanuelle BEDEE).

TRAVAUX DE LA SALLE DES AINES ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Il est proposé de réaliser des travaux d'aménagement afin de réorganiser les espaces dédiés à la bibliothèque et à la salle des aînés. Dans ce cadre, il est envisagé d'utiliser le logement communal attenant à ces deux équipements, désormais libre de toute occupation.

Le projet consisterait à fusionner le local actuel de la bibliothèque avec l'actuelle salle des aînés, et à réaménager une partie de l'ancien logement communal afin de créer un nouvel espace dédié à la salle des aînés.

Les aménagements prévus comprendraient notamment l'ouverture d'une porte à l'arrière du logement communal ainsi que la réhabilitation de plusieurs pièces de l'ancien logement. À l'issue des travaux, chacune des deux salles disposerait d'une superficie d'environ 65 m².

Le maire précise qu'il faudra également demander un déplacement de compteur à ENEDIS.

Une déclaration préalable de travaux sera à déposer.

Claude COUSIN rappelle que l'accessibilité du bâtiment sera à étudier pour ne pas déranger des utilisations futures.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise GJ Rénovation (artisan local) pour un montant de 20 868 € HT, hors travaux d'électricité et de plomberie, qui feront l'objet de prestations complémentaires.

Le Conseil Municipal vote POUR à 9 voix, et 2 abstentions (Claude COUSIN et Emmanuelle BEDEE).

Monsieur COUSIN précise que son abstention vient du fait qu'un seul devis est présenté et qu'il tient à ce qu'il y en ait plusieurs à chaque fois.

INFORMATIONS DIVERSES

TOILETTES SECHES : il faudrait refaire les toilettes sèches (installés en 2015).

Deux devis ont été obtenus :

- SANISPHERE : 6 805,78 € HT
- LMD Menuiseries Services (artisan local) : 3 951,97 € HT/TTC

Claude COUSIN demande à ce que le ménage soit fait chaque semaine dans ces toilettes. Claude GAGNEUX précise qu'il est vrai qu'il conviendrait d'y passer plus régulièrement et rappelle qu'on l'a interpellé sur le sujet il y a peu et qu'il a été lui-même les nettoyer.

LA SOURCE : Claude GAGNEUX a fait installer des panneaux « Baignade interdite » car les jeunes courent et plongent dans l'eau pourtant peu profonde et à très basse température. Les panneaux ont été volés le soir même (29 mai 2026).

COURRIER RECU : Madame Chloé GEOFFROY, propriétaire de la maison située 19 Rue des jardinots ; elle y fait part des problèmes de vitesse dans la rue et de l'accès rendu dangereux à son gîte. Dans le prolongement de l'étude qui va être réalisée pour la sécurisation routière via le Conseil Départemental, il conviendra de réfléchir à son problème.

PROJET DE VERGER PEDAGOGIQUE : Monsieur le Maire a rencontré des représentants de la Chambre d'agriculture qui avait été sollicité suite à un flyer adressé à la commune sur ce sujet (subventions sur la plantation de haies), qui doit se renseigner car ne subventionnerait « que les terres agricoles ».

Claude COUSIN indique qu'il fait partie d'une commission du Parc National et qu'il serait intéressant de porter ce projet au bout notamment avec un verger de sauvegarde (avec la plantation d'espèces anciennes par exemple). Il précise qu'une commission sur le sujet devrait bientôt avoir lieu.

PARC NATIONAL – CHIROPTERES : Le Parc national de forêts assure l'animation du site Natura 2000 « Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon », dont la commune fait partie. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues sur ce site, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CEN CA), réalisera une étude visant à localiser les colonies de Grand Murin en période estivale dans les bâtiments **le samedi 20 juin 2026**.

La commune a été sollicité afin de donner accès aux bâtiments communaux susceptibles d'abriter des chauves-souris (église et combles de la mairie notamment) et il est prévu de distribuer un flyer aux habitants pour ceux qui voudraient ouvrir leur porte (granges, caves, greniers...).

Il est proposé à Claude COUSIN de s'occuper de la visite, Yves VEYRIER souhaite l'accompagner.

Claude COUSIN souligne que le départ des grandes colonies existantes à l'époque pose questions et qu'il faudrait voir pour des aménagements susceptibles de favoriser leur retour.

Corinne FOLOPE précise que le vide grenier organisé par le Club des aînés se déroulera le 21 juin. La route sera fermée au niveau de la rue de la Voinchère. Les gîtes et les habitants sont prévenus.

La tournée des Lavoirs organisée par la compagnie « C'est comme à la maison » débutera à Orges et est prévue le 28 août dans un esprit guinguette.

Une visite de l'Eglise se tiendra le 25 juillet à 15h00 et sera organisée par Yves VEYRIER.

Il a été proposé aux différentes associations d'organiser un « mini forum » des associations en septembre.

Noel BOURG indique que le stockage des poubelles des habitants est problématique lorsque celles-ci sont laissées de nombreux jours sur les trottoirs, notamment les sacs jaunes. Un courrier de rappel va être fait et notamment aux résidences secondaires auxquelles il est proposé

de déposer leurs sacs au local communal.

Claude COUSIN indique qu'un morceau de rampe est cassé au niveau de la passerelle donnant sur le parcours de santé.

Claude GAGNEUX indique que le morceau se trouve au local communal et est en attente d'être ressoudé. Un cône pourrait être installé pour sécuriser l'endroit cassé.

Claude COUSIN souligne également le problème du chemin de la fleuristerie : nombreux nids de poule et route en mauvais état. Céline BEGARD précise qu'un devis avait été réalisé et qu'il avait été en projet de le refaire lors du précédent mandat mais Monsieur GEOFFROY, propriétaire riverain, ayant refusé de signer le bornage, les travaux n'ont pu être entrepris.

Claude COUSIN fait remarquer que le procès-verbal de conseil municipal du 17 février 2026 n'a pas été soumis à l'approbation du conseil. Il s'agit d'un oubli suite aux élections qui sera réparé à la prochaine séance.

La séance est levée à 21h02.

La Secrétaire de séance, Céline BÉGARD